



REGLEMENT PARTICULIER MOTO CROSS NATIONAL DIMANCHE 3 JUILLET 2011 MONTAGNAC S/AUVIGNON (47)

CATEGORIES ADMISES :

85 LIGUE – TROPHEE AMX 1 (125 2 T – 250 4T) – TROPHEE AMX 2 (250 2 T à 650 4T) OPEN NATIONAL – MOTOS ANCIENNES (CLASSIC – EVOLUTION)

DROITS D'ENGAGEMENT

21 € pour la catégorie 85 cc

25 € pour la catégorie Nationale B (TROPHEE AMX 1 et AMX 2)

25 € pour la catégorie OPEN NATIONAL

25 € pour la catégorie MOTOS ANCIENNES

Toute demande d'engagement ne deviendra effective, que dans la mesure où celle-ci sera adressée au club organisateur accompagnée du chèque correspondant à la catégorie, libellé à l'ordre du Club, au plus tard le 19 JUIN 2011.

Adresse de correspondance : MC DE L'AGENAIS – 225 Route de Cazalet 47240 BON ENCONTRE

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Samedi 2 JUILLET à partir de 14 H. Dimanche 3 JUILLET de 7 H 30 à 8 H 30.

Compte tenu de l'heure de début des essais le Dimanche matin, il serait souhaitable d'arriver le samedi après-midi dans la mesure du possible.

PARC COUREURS

L'utilisation de tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du parc et des accès publics ainsi que sur la voie publique sous peine de sanctions. Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs. Le bruit ne sera pas admis après 22 H et avant 6 H 30 le matin. Le carburant devra être stocké dans des récipients prévus à cet effet. Un extincteur dans chaque stand est obligatoire.

ESSAIS

Une séance de 15 mn d'essais par catégorie - de 9 à 11 H.

COURSE

Départ de la première manche à 11 h 10 et reprendront à 14 h. Direction de course : C. POLI – Directeur Adjoint D. BESCHI . Les horaires des essais et des courses vous seront remis lors du contrôle administratif..

REGLEMENT

Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés au travers du règlement de la Ligue et de la Fédération.

ASSURANCE

Conforme à la législation ; ASSURANCE MOTO VERTE.

ANNULATION

Cas de force majeure ou intempéries.